

# COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AOUT 2014

**Convocation** : 04 AOUT 2014

**Affichage** : 13 AOUT 2014

Le 11 août 2014, à 11 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent OBLED, Maire

**Présents** : BRALLET Chantal, DUBREUIL Didier, GROSJEAN-DUTARTRE Sophie, GUILLARD Martine, LAMBERTET Gilbert, LARDY Gérard, MORIN Daniel, MORIN Danielle, OBLED Vincent, UTIEL José.

**Procurations** : BOULISSET Samuel donne pouvoir à LARDY Gérard, GUILLET Christophe donne pouvoir à MORIN Daniel, OZANON-GUILLEMAUT donne pouvoir à GUILLARD Martine, GENELOT Laurence donne pouvoir à BRALLET Chantal, AUBERTIN Florence donne pouvoir à OBLED Vincent.

**Secrétaire de séance** : DUTARTRE-GROSJEAN Sophie

Le compte-rendu de la séance du 20 juin 2014 est approuvé à l'unanimité

## 1- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que la commune peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police pour des travaux de voirie en matière de sécurité routière.

Afin de réduire la vitesse devant la Salle des Fêtes, il est proposé la pose de ralentisseurs (coussins berlinois) et des séparateurs de voies au niveau de la sortie du City-stade.

Ces travaux peuvent bénéficier de la subvention des amendes de police.

Le coût de l'opération est estimé à 4 932 € H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de mise en place de ralentisseurs et séparateurs de voies sur la route communale devant la salle des fêtes pour un montant estimatif de 4 932 € H.T.
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Général une subvention au titre de la répartition des amendes de police
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la constitution du dossier de demande de subvention.

## 2- DELIVRANCE ET VENTE SUR PIED EN FUTAIE AFFOUAGERE – PARCELLES 19 ET 31

Monsieur le Maire présente la proposition de destination des parcelles n°19 et n°31.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant que la **parcelle n°19** (coupe TSF) est inscrite à l'état d'assiette des coupes pour l'exercice 2015, fixe comme suit la destination des produits :

- **Délivrance du taillis, des houppiers, des petites futaies et des futaies diamètre 35 cm et plus qualité chauffage.**
  - o Mode de partage : sur pied et par feu
  - o Garants : Mrs Daniel MORIN, Gerard LARDY, Vincent OBLED
  - o Délais d'exploitation
    - Abattage et façonnage : 15 avril 2017
    - Débardage : 31 octobre 2017.

- **Vente des futaies affouagères**  
Vente sur pied par les soins de l'ONF aux adjudications 2016, conformément à l'article L. 144.1 du Code Forestier  
Abattage et découpe à la charge de l'adjudicataire, conformément à l'article 8-1 du cahier des clauses communes territoriales des ventes en bloc et sur pied « Bourgogne-Champagne-Ardennes »  
Délai d'abattage : 15 février 2017.

Considérant que la **parcelle n° 31** (coupe d'amélioration) est inscrite à l'état d'assiette des coupes pour l'exercice 2015, le Conseil Municipal fixe comme suit la destination des produits :

- **Délivrance du taillis, des houppiers, des petites futaies et des futaies diamètre 35 cm et plus qualité chauffage.**
  - o Mode de partage : sur pied et par feu
  - o Garants : Mrs Daniel MORIN, Gerard LARDY, Vincent OBLED
  - o Délais d'exploitation  
Abattage et façonnage : 15 avril 2016  
Débardage : 31 octobre 2016
- **Vente des futaies affouagères**  
Vente sur pied par les soins de l'ONF aux adjudications 2015, conformément à l'article L. 144.1 du Code Forestier  
Abattage et découpe à la charge de l'adjudicataire, conformément à l'article 8-1 du cahier des clauses communes territoriales des ventes en bloc et sur pied « Bourgogne-Champagne-Ardennes »  
Délai d'abattage : 15 février 2016

**L'exploitation forestière est une activité dangereuse, elle exige un savoir faire et des équipements adaptés. Une information sera communiquée aux affouagistes de la commune, sur les risques et les précautions minimales de sécurité à respecter.**

### **3- DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE CHALON SUD-OUEST**

Monsieur le Maire expose qu'une délibération (n°23-2014) avait été prise le 14 avril 2014 pour désigner les délégués auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux de Chalon Sud-Ouest (SIE).  
Or, il y a eu transfert de compétence de l'eau et l'assainissement auprès du Grand Chalon en 2012, et de ce fait, la commune n'est plus membre de ce syndicat.  
Il y a donc lieu d'annuler cette délibération.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **ANNULE** la délibération n°23-2014 concernant la désignation des délégués auprès du SIE.

### **4- ELECTION DES MEMBRES DU C.C.A.S.**

Monsieur le Maire expose que, suite à erreur matérielle, à la demande de la Sous-Préfecture, sur la composition du Conseil d'Administration du C.C.A.S., il convient de procéder à une nouvelle élection de ses membres, conformément à la réglementation.

Sont élus, à l'unanimité des votants :

- Gérard LARDY
- Marine GUILLARD
- Daniel MORIN
- Chantal BRALLET
- Céline OZANON-GUILLEMAUT

Les membres extérieurs seront nommés par arrêté de M. le Maire.

## 5- QUESTIONS DIVERSES

- **SIVOS DE SAINT REMY.** : Mme Danielle MORIN fait part au Conseil Municipal des remarques de M. le Sous-préfet sur les modifications de statuts du SIVOS de Saint-Rémy.  
Ce syndicat devra changer de nom et fonctionnera différemment avec la volonté des communes adhérentes de participer à des projets pédagogiques.
- **BALADES VERTES** : M. Gérard LARDY informe le Conseil qu'une réunion aura lieu en septembre pour la cartographie des chemins de randonnées.

La séance est levée à 11 H 45

Fait à LA CHARMEE, le 13 AOUT 2014

Le Maire,

Vincent OBLED

